

dépit de la récession, les fonds consacrés à la R-D par l'entreprise privée ont connu une croissance de 6,5 % par année dans notre pays.

Toutefois, nous avons encore un long chemin à parcourir. Quatre entreprises de fabrication seulement sur cent ont un programme de recherche. Les dix compagnies les plus actives à cet égard assument à elles seules près de 40 % du total des dépenses du secteur privé en recherche et en développement.

C'est une chose de mener des activités de R-D en matière de technologies nouvelles; mais encore faut-il que nous soyons en mesure d'utiliser ces nouvelles techniques. Or, le taux d'application des technologies nouvelles aux procédés industriels est faible au Canada.

Une étude menée en 1989 a démontré que près de la moitié des fabricants canadiens avaient mis en oeuvre l'une des quelque 22 technologies de fabrication les plus innovatrices, dont la robotisation et la conception assistée par ordinateur, qui ouvrent la porte à la productivité dans les années 1990.

Le troisième champ d'activité sur lequel sera centrée l'Initiative de la prospérité est la croissance financière : je veux parler des investissements dont nous avons besoin pour prospérer.

Le coût du financement est une donnée importante, et il incombe au gouvernement de contribuer à réduire les taux d'intérêt. La dette extérieure est maintenant sous contrôle. Notre commerce jouit de l'une des meilleures infrastructures financières au monde. Tous ces facteurs sont à notre avantage.

Nous avons aussi établi le troisième plus bas taux d'imposition global parmi les pays du Groupe des Sept. Nous sommes encore légèrement à la traîne des États-Unis en matière de fiscalité, mais nous surpassons ce pays au chapitre des programmes sociaux.

Toutefois, nous pouvons faire plus encore pour réduire le coût du capital au Canada. Il faudra que davantage d'entreprises canadiennes explorent les possibilités d'un financement par actions, c'est-à-dire d'un mode de financement susceptible de favoriser des partenariats stratégiques à de nombreux niveaux et propre à protéger la technologie d'un investisseur étranger, ou encore à garantir les nouveaux marchés d'un partenaire donné.

Le marché intérieur représente le quatrième champ d'activité dans lequel le Canada se devra d'être plus concurrentiel à l'avenir. Le gouvernement joue un rôle de premier plan dans ce secteur. Il devra mettre en oeuvre une réglementation efficace et rationnelle.